



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 20 février 2018

L'ambulatoire avant le stationnaire: l'OFSP contribue à la prévention de la profusion

Le financement uniforme des prestations ambulatoire et stationnaires (EFAS) reste obligatoire

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a publié une liste avec six mesures concernant les répercussions de la mise en œuvre du principe «l'ambulatoire avant le stationnaire» pour les hôpitaux, le corps médical et les patients. Dans ce sens, des règles claires doivent être appliquées pour permettre un transfert durable et sans incitatifs erronés. La profusion de listes cantonales doit être empêchée.

curafutura est favorable à l'introduction de listes ambulatoires dans l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), mais sous certaines conditions clairement définies. L'introduction du financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) est primordiale, car c'est le seul moyen pour créer une base consistante pour promouvoir la médecine ambulatoire. curafutura refuse strictement la coexistence de listes ambulatoires cantonales et nationales. Les doublons et les contradictions qui en résultent créent des inégalités de traitement des assurés et génèrent une bureaucratie inutile et coûteuse.

Un choix des interventions réussi

curafutura constate que l'OFSP a eu la main heureuse dans le choix des interventions. Les interventions sont moins coûteuses en ambulatoire qu'en stationnaire. Ainsi, elles sont plus économiques et favorables aux patients. Elles s'intégreront facilement au quotidien médical tout en garantissant une qualité égale des soins fournis aux patients. Il faut entreprendre une démarche similaire concernant le choix d'autres interventions possibles. Pour cette raison, curafutura exige qu'une procédure de consultation incluant les assureurs-maladie ait lieu pour chaque modification ou extension de la liste actuelle.

Lien: <https://curafutura.ch/fr/themes/financement/display/show/detail/die-positiven-auswirkungen-der-einheitlichen-finanzierung/>

Contact pour les médias:



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Pius Zängerle, directeur

Téléphone: 031 310 01 84; portable: 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch

Ralph Kreuzer, Communication

Téléphone: 031 310 01 85; portable 079 635 12 09; ralph.kreuzer@curafutura.ch

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et CPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. L'association des assureurs-maladie innovants accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations, afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur

<http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>